

ACCORD HANDICAP EDF SA 2026-2029**NEGOCIATIONS SOUS TENSION**

La première séance de négociations s'est ouverte dans un climat tendu. **FO** ne disposait pas d'une version complète des documents de travail. Innovation OUI, Dialogue Social tronqué NON !!!

Nos revendications sont claires et ambitieuses pour un accord handicap juste et protecteur :

◆ Emploi

- Objectif : 4 % de salariés BOETH (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés) ;
- 130 alternants sur la durée de l'accord ;
- Taux d'embauche garanti ;
- Avenant automatique en cas de dépassement du seuil AGEFIPH.

◆ Management

- Formation obligatoire pour les managers encadrant un agent en situation de handicap ;
- Objectif : 1 000 managers formés ;
- Reconnaissance des missions des correspondants handicap (quantification en ETP).

◆ **Moyens financiers** : Maintien des mesures existantes par des aménagements de fin de carrière, absences rémunérées, aides à la mobilité/logement, prime de départ, NR hors contingent...

◆ Parcours professionnels :

- Correction des écarts de Rémunération Variable Individuelle (RVI) injustifiés ;
- Suivi annuel par statut et genre ;
- Indicateur RVI intégré dans les tableaux RH.

◆ Réorganisations et fermetures de sites

- Suivi personnalisé des agents impactés ;
- Valorisation des compétences et reconnaissances acquises.

◆ **Aidants/parents d'enfants en situation de handicap** : Aide annuelle de 350 € pour les parents d'enfants en situation de handicap

◆ **Organisation du travail** : Prise en compte de la fatigabilité : jours dédiés, repos, charge mentale allégée



FO défendra un accord équitable, respectueux et ambitieux. Les agents en situation de handicap ne demandent pas des privilèges, mais des droits reconnus, des conditions de travail adaptées et un réel parcours professionnel.